

**Enquête hebdomadaire de signalement de cas de COVID-19 dans
l'enseignement agricole
(Public et privé)**

Vendredi 19 février 2021

L'enseignement supérieur agricole : une légère baisse des nouveaux cas de Covid confirmés et une hausse des nouveaux cas contacts identifiés par les ARS.

1. Rappel méthodologique :

Depuis la rentrée de septembre 2020, les établissements d'enseignement supérieur agricole (publics et privés) remontent à la DGER le nombre de nouveaux cas de Covid confirmés (nouveaux cas asymptomatiques et nouveaux cas cliniques) et le nombre de nouveaux cas contacts identifiés par les ARS, parmi leur population étudiante (étudiants/doctorants/stagiaires/apprentis) et parmi leurs personnels (enseignants et non enseignants).

Le signalement des nouveaux cas de COVID-19 s'effectue sur une base hebdomadaire (du jeudi 0 heure de la semaine n-1 au mercredi minuit de la semaine n).

Il s'agit de prendre en compte le nombre de nouveaux cas (l'incidence), ce qui est plus fiable pour déterminer le risque pour une population donnée, par comparaison à la prévalence qui prend en compte à la fois le nombre de cas anciens et nouveaux ainsi que leur durée. Ces deux notions ont bien été précisées aux établissements.

De même, s'agissant des nouveaux cas contacts, il a été indiqué aux établissements qu'il s'agissait des nouveaux **cas contacts qui ont été identifiés par les ARS.**

Par ailleurs, les données remontées des écoles n'ont aucune valeur épidémiologique.

Les données transmises par les établissements sont aussi à prendre avec prudence à certaines périodes.

Ainsi, sur la période de la 3^{ème} semaine de novembre jusqu'au début du mois de décembre, la plupart des écoles ne comptabilisaient que quelques unités de nouveaux cas de Covid et pour certaines d'entre elles, aucun nouveau cas n'était recensé ; cette situation était en grande partie liée à la difficulté pour les établissements de recueillir l'information auprès des étudiants qui étaient retournés à leur domicile.

A noter aussi que la légère hausse constatée la semaine de rentrée de janvier était difficile à interpréter en l'absence de données la semaine précédente (pause hivernale).

2. Données globales pour la semaine considérée :

- **Le nombre de nouveaux cas de Covid confirmés (asymptomatiques et cliniques)** s'établit cette semaine à 21, soit en **légère diminution (de quelques unités) par rapport à la semaine précédente (26 nouveaux cas)** avec une majorité de nouveaux cas

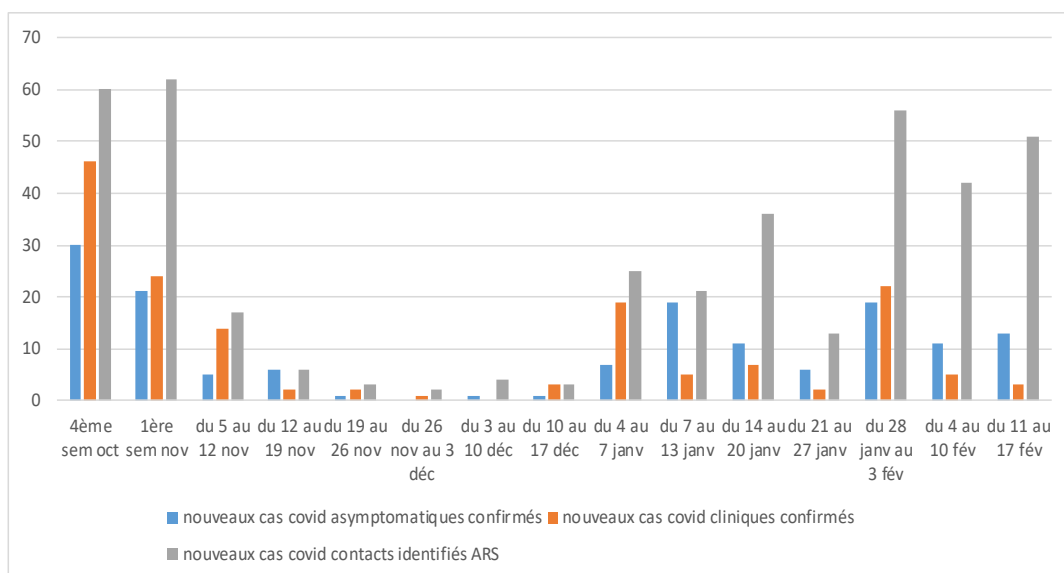
asymptomatiques (16), contrairement à la semaine précédente où la répartition était équilibrée entre les nouveaux cas asymptomatiques et les nouveaux cas cliniques.

- **Le nombre des nouveaux contacts identifiés par les ARS s'élève cette semaine à 68, soit en légère hausse par rapport à la semaine précédente (50).**

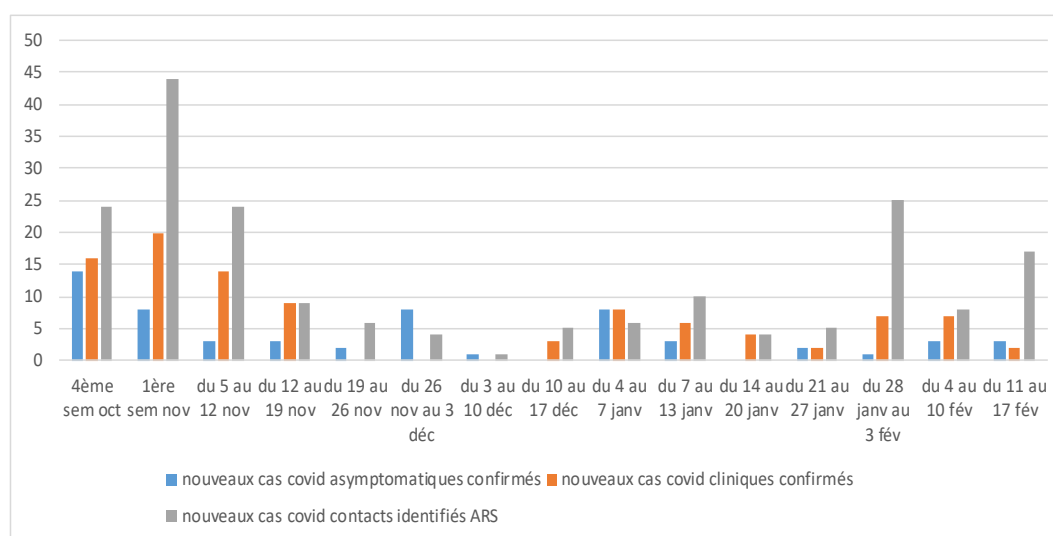
- **A l'instar des semaines précédentes, l'impact du Covid reste toujours plus important dans la population étudiante (16 nouveaux cas de covid confirmés/5 parmi les personnels et 51 nouveaux cas contacts/17 parmi les personnels).**

Ci-après deux graphiques portant sur l'évolution du nombre de cas Covid-19 confirmés et cas contacts chez les apprenants et les personnels depuis la rentrée des congés d'automne.

Evolution de la Covid-19 chez les apprenants (étudiants, doctorants, stagiaires, apprentis) de l'enseignement supérieur agricole :



Evolution de la Covid-19 chez les personnels (non enseignants et enseignants) de l'enseignement supérieur agricole :



3. Point sur la reprise progressive des enseignements dans les établissements :

Un courriel a été adressé dès le 4 février aux directeurs et directrices des établissements d'enseignement supérieur agricole (publics et privés) les informant de la publication du décret no 2021-105 du 2 février 2021 modifiant le décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Ce texte prend en compte les annonces du Président de la République en date du 21 janvier dernier.

Le régime d'autorisations préalables pour les formations à caractère pratique est remplacé par une **autorisation générale de l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur afin de permettre l'accès aux formations et aux activités de soutien pédagogique dans la limite d'un effectif d'usagers n'excédant pas 20 % de la capacité globale d'accueil de l'établissement.**

Les dérogations pour les exploitations agricoles et les CHUV sont maintenues.

La circulaire qui avait été adressé le 22 janvier dernier aux établissements prenait déjà en compte ces modifications à venir. **La FAQ « enseignement supérieur », déjà actualisée en conséquence sera à nouveau actualisée afin de tenir compte des mesures d'accompagnement psychologique pour les étudiants.**

L'enseignement technique agricole : une situation globalement stable chez les apprenants et en légère augmentation chez les personnels.

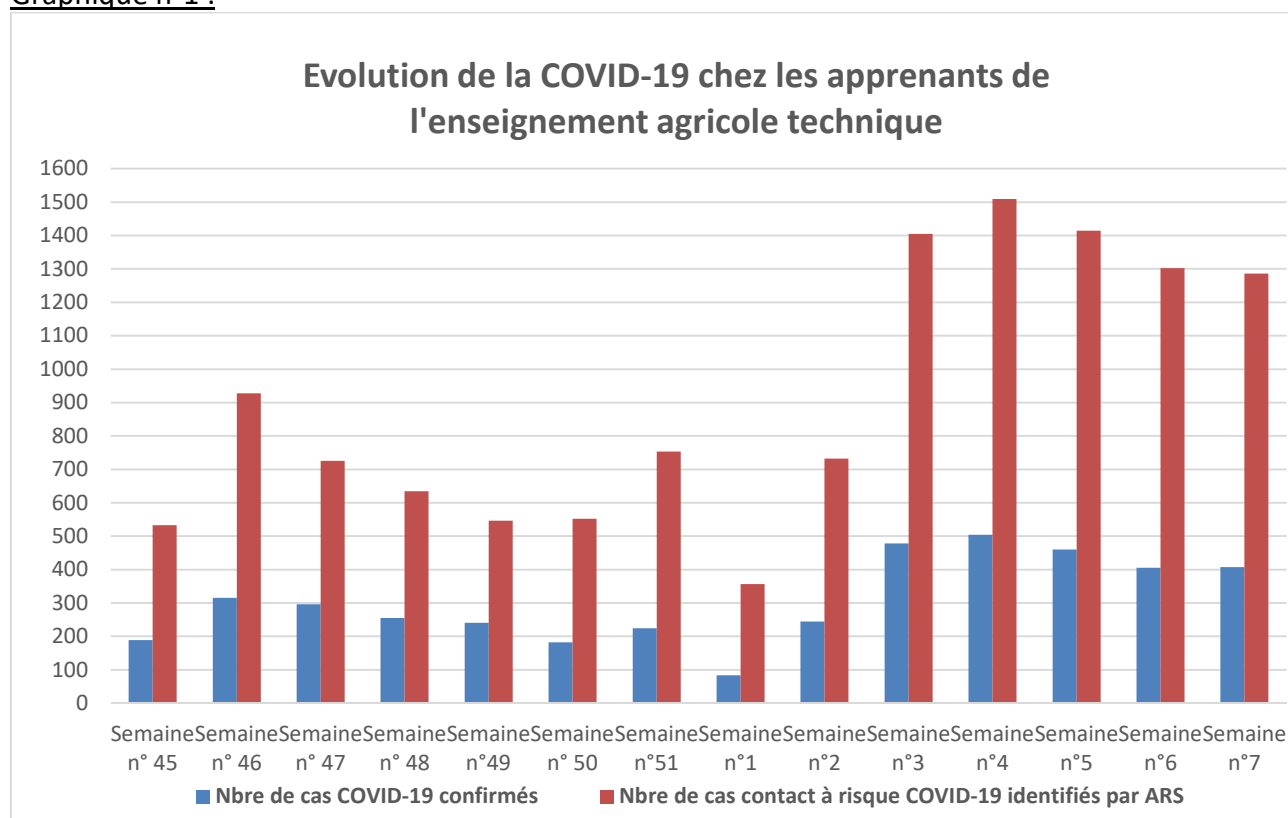
Un suivi quotidien de l'évolution du nombre de cas confirmés Covid-19 et de cas contacts à risque¹ identifiés par les agences régionales de santé (ARS) est réalisé par la DGER.

Les remontées transmises par les autorités académiques permettent également de mesurer l'impact en matière d'organisation pour les 805 établissements² de l'enseignement technique agricole dans le contexte sanitaire actuel où le niveau de circulation du SARS-COV-2 s'intensifie.

Ci-après deux graphiques portant sur l'évolution du nombre de cas Covid-19 confirmés et cas contacts chez les apprenants (graphique n°1) et les personnels (graphique n°2) depuis la rentrée des congés d'automne.

Remarque : les zones A et C sont en période de congés scolaires cette semaine ; la transmission des données est suspendue pour les établissements de ces zones. Toutefois, certains établissements, ne suivant pas le rythme des congés scolaires (exemple : formation professionnelle continue), sont susceptibles d'accueillir des apprenants. La remontée des informations relatives à la situation sanitaire est maintenue dans les mêmes conditions pour ces établissements.

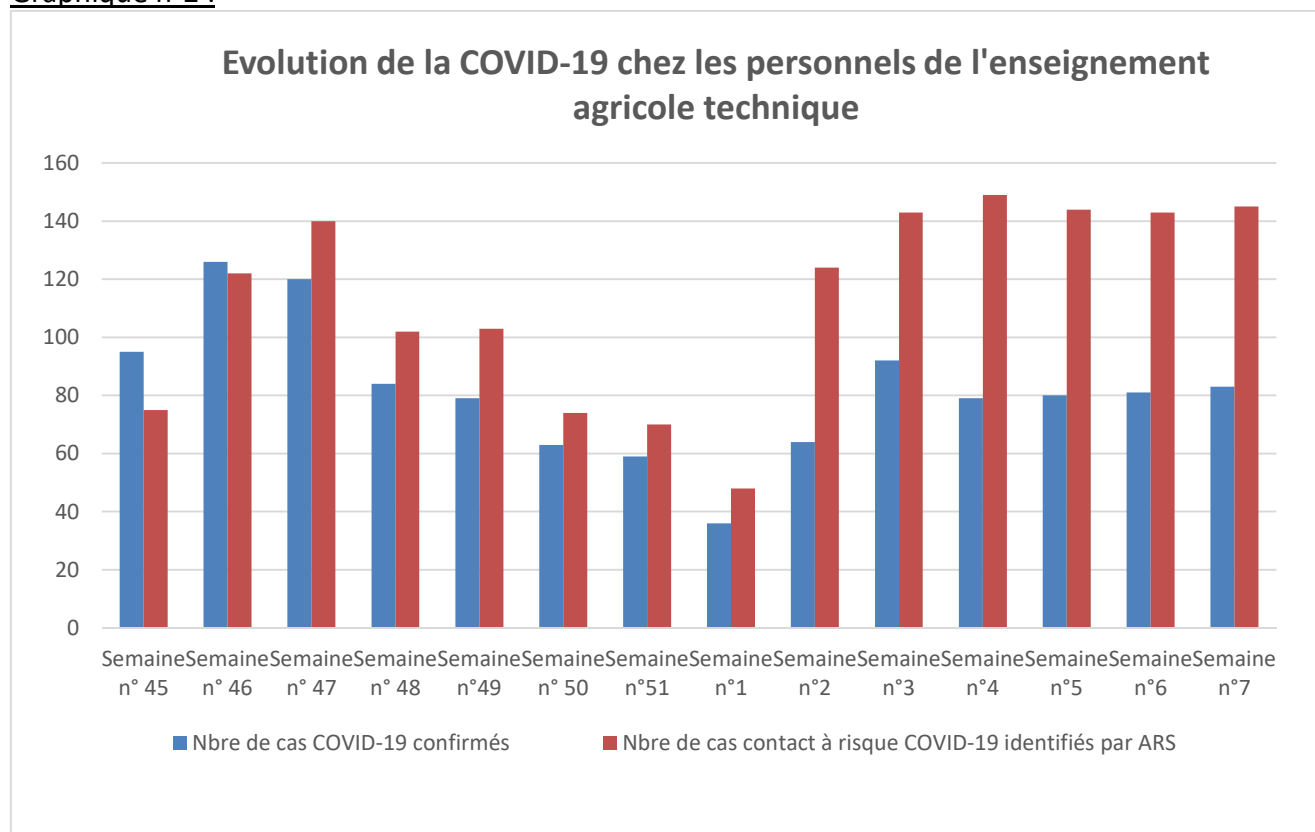
Graphique n°1 :



¹ Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace.

² 216 publics et 589 privés.

Graphique n°2 :



1. Cette semaine, on observe des données contrastées pour les cas COVID confirmés et les cas contacts à risque.

Le **nombre de cas Covid confirmés** (490 personnes) augmente de 4 personnes par rapport semaine -1.

Le **nombre de cas confirmés chez les élèves/étudiants** est en légère hausse (+8 jeunes par rapport à semaine-1, passant de 341 à 349).

Cette semaine, 0,25% des lycéens et étudiants scolarisés en formation initiale scolaire (public) dans l'enseignement technique agricole sont infectés par la Covid. Sur la même population, 0.79% sont considérés comme étant des cas contact à risque par les ARS. Ces données sont en hausse conformément à l'augmentation du nombre de personnes concernées pour chaque critère.

Le nombre de **cas confirmés COVID chez les personnels** varie de +2 personnes par rapport à semaine-1 (évolution peu significative).

Le nombre de **cas contact à risque** validés par les ARS décroît cette semaine (-14 personnes par rapport semaine -1) se traduisant de la manière suivante pour chaque catégorie de cas contact à risque : apprenants (élèves/étudiants : +41, apprentis : -43 et stagiaires : -14) et personnels (+2).

Remarque : en rouge : évolution à la hausse, en vert : évolution à la baisse, en noir : données stables.

Les régions les plus impactées sur la base du cumul des cas confirmés et des cas contacts sont:

- **Auvergne-Rhône-Alpes** : cas contact à risque : 58 contre 128 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 23 cas contre 60 ;
- **Bourgogne Franche-Comté** : cas contact à risque : 83 contre 225 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 66 cas contre 70 ;
- **Grand Est** : cas contact à risque : 146 contre 167 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 31 cas contre 35 ;
- **Hauts de France** : cas contact à risque : 315 contre 87 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 78 cas contre 39 ;
- **Nouvelle Aquitaine** : cas contact à risque : 58 contre 72 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 69 cas contre 41 (*données identiques à semaine-1*) ;
- **Occitanie** : cas contact à risque : 221 contre 335 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 63 cas contre 90 (*données identiques à semaine-1*) ;
- **PACA** : cas contact à risque : 230 contre 210 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 68 cas contre 54.

Récapitulatif national par région

Région	Nbre de cas contact à risque COVID-19 identifiés par ARS					Nbre de cas COVID-19 confirmés				
	Personnels	Elèves	Apprentis	Stagiaires	Total	Personnels	Elèves	Apprentis	Stagiaires	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	7	51	-	-	58	3	18	2	-	23
Bourgogne-Franche-Comté	2	62	18	1	83	14	45	7	-	66
Bretagne	1	74	4	10	89	4	17	1	8	30
Centre-Val de Loire	10	21	65	-	96	8	25	5	1	39
Corse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Est	27	106	13	-	146	5	22	4	-	31
Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	3	-	-	3
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hauts-de-France	31	258	13	13	315	19	49	6	4	78
Île-de-France	-	6	9	-	15	-	1	2	-	3
La Réunion	9	-	-	-	9	1	1	-	-	2
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mayotte	4	-	-	-	4	-	1	-	-	1
Normandie	10	83	-	-	93	2	8	-	-	10
Nouvelle Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Aquitaine	7	50	1	-	58	6	58	2	3	69
Occitanie	10	204	6	1	221	3	57	3	-	63
Pays de la Loire	2	6	-	-	8	-	3	-	-	3
Polynésie Française	5	1	-	-	6	1	-	-	-	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20	160	50	-	230	17	41	10	-	68
Wallis et Futuna	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
National	145	1 082	179	25	1 431	83	349	42	16	490

2. Une légère augmentation du nombre de classes fermées et de fermetures partielles d'établissement

Sur les 805 établissements de l'enseignement agricole technique, on dénombre cette semaine:

- 52 classes fermées (+1 par rapport à semaine -1) : +3 en formation initiale scolaire, -2 en apprentissage, donné stable pour la formation continue ;

- 3 établissements totalement fermés (+1 par rapport à semaine -1) ainsi que les internats ;
- 26 établissements partiellement fermés du fait de la fermeture d'une ou plusieurs classes (+6 par rapport à semaine -1) ;
- 7 internats partiellement fermés (+4 par rapport à semaine -1).